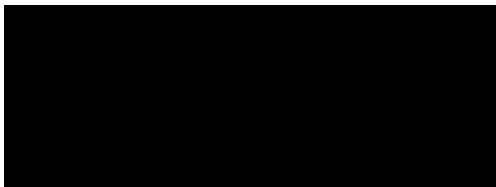


Direction de l'accès à l'information et
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 18 août 2023




Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.187

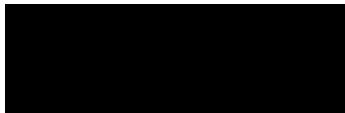


Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 1^{er} août dernier, visant à obtenir une copie complète des données compilées en ce qui concerne les heures supplémentaires par les personnes salariées de la catégorie du personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers excluant les préposés aux bénéficiaires, et ce, depuis le 19 juillet 2022. Vous souhaitez que les données soient ventilées par titre d'emploi et par établissement (CISSS/CIUSSS/EPC/Établissement non fusionné).

Vous trouverez ci-joint un document répondant au libellé de votre requête ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Veuillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Robin Aubut-Fréchette

p. j.